

CROUS LORRAINE

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2025, dans les académies de NANCY-METZ et REIMS.

Le Directeur général du Crous Lorraine,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe dans les académies de NANCY-METZ et REIMS, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2025, dans les académies de NANCY-METZ et REIMS :

Madame JADELOT NALET Sandrine, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université de Lorraine, Nancy.

Madame COTTALORDA Vanessa, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Monsieur CONNES Hervé, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Lorraine, Nancy.

Monsieur MARTIN Sébastien, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Reims.

Monsieur MATHIEU Pierre, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à _____, le _____